

ALIMENT**TERRE**

FESTIVAL DE FILMS DOCUMENTAIRES



9.70

UN FILM DE VICTORIA SOLANO



**Comité Français pour
la Solidarité Internationale**
32 rue Le Peletier - 75009 Paris
Tél. : 01 44 83 88 50
alimenterre@cfsi.asso.fr

www.cfsi.asso.fr
www.festival-alimenterre.org
www.alimenterre.org

SOMMAIRE

LE FILM.....	2
SYNOPSIS	2
NOTRE AVIS	2
LA RÉALISATRICE.....	2
INTENTIONS ET CONTEXTES DE TOURNAGE	2
LA THÉMATIQUE	4
MOTS-CLÉS	4
PAYS CONCERNÉS.....	4
CHIFFRES CLÉS	4
EN COLOMBIE.....	4
Informations générales	4
Une terre à l'origine des conflits	5
Les incohérences de la résolution 9.70	5
Mobilisation paysanne en Amérique latine	6
CONTEXTE ET ACTUALITES	7
TAFTA, APE, ACS... Les nouvelles formes de libre-échange	7
Et les semences dans tout ça ?	10
POUR PRÉPARER LE DEBAT	12
PROFIL D'INTERVENANTS POTENTIELS	12
QUESTIONS D'ENTRÉES DANS LE DÉBAT	12
BOITES À OUTILS D'ANIMATIONS	12
ÉCUEILS À ÉVITER LORS DES DÉBATS.....	13
POUR ALLER PLUS LOIN.....	13
DOCUMENTAIRES	13
BIBLIOGRAPHIE	13

LE FILM

SYNOPSIS



La résolution 9.70 interdit aux agriculteurs colombiens de conserver une partie de leur récolte pour l'utiliser comme semence. Son application est une condition du traité de libre-échange entre la Colombie et les États-Unis. En août 2011, dans le sud du pays, des forces de l'ordre confisquent et détruisent les sacs de riz produits par une vingtaine de paysans, en application de cette résolution et aux dépens de la sécurité alimentaire de la région.

NOTRE AVIS

Émouvant et poignant, ce documentaire met en images les injustices criantes institutionnalisées dans l'accord de libre-échange entre la Colombie et les États-Unis. Au-delà de cette situation concrète révoltante qu'il faut dénoncer, le parallèle peut être fait avec les accords de libre-échange en cours de négociation plus près de chez nous : TAFTA entre les États-Unis et l'Union européenne ou APE¹ entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest. Les semences sont un enjeu majeur pour la sécurité et la souveraineté alimentaire. Il y a également beaucoup à dire en Europe, sur la façon dont elles sont malmenées... Un film militant et engagé, à recommander plutôt pour un public majeur et vacciné.

LA RÉALISATRICE

Victoria Solano a fait des études de cinéma en Colombie, puis s'est spécialisée dans le journalisme en Argentine. Elle se considère plus comme une journaliste audiovisuelle qu'une réalisatrice de documentaires, en essayant toujours de dénoncer une vérité à travers ses films. Aujourd'hui, Victoria Solano est devenue une réalisatrice engagée, ainsi qu'une des voix principales autour du combat contre le traité de libre-échange entre les États-Unis et la Colombie.

INTENTIONS ET CONTEXTES DE TOURNAGE

L'idée du documentaire « 9.70 » est venue au cours d'un congrès sur la souveraineté alimentaire, où Victoria Solano a été marquée par la vidéo d'un groupe de paysans de Huila, en Colombie, montrant 70 tonnes de riz jetées à la poubelle. Sans le savoir, le documentaire 9.70 était né. En dépit du blocus médiatique, elle voulait faire entendre une autre voix que celle des médias autour de cet accord de libre-échange.



Il s'est révélé difficile pour Victoria Solano d'expliquer le concept de souveraineté alimentaire à un public non sensibilisé. C'est pour cela qu'elle a opté pour une démarche pédagogique auprès du grand public, car il était nécessaire d'expliquer le danger que représente la perte de la souveraineté alimentaire et les conséquences négatives du traité sur les terres colombiennes.

Le film a dû se faire rapidement à cause de l'urgence de la situation. Le budget du film n'était que de 500 dollars, ce qui permettait seulement 10 jours de tournage. Le plus dur pour Victoria Solano était de surmonter les difficultés liées à sa jeune expérience dans le domaine, et de trouver des fonds privés soutenant une critique de la politique gouvernementale.

La diffusion du documentaire a été massive et virale sur internet avec 700 000 vues en un mois. L'information a ensuite été relayée par les médias. Le gouvernement a nié ce que dénonçait le documentaire, jusqu'à ce que

¹ Accord de Partenariat Economique

la pression sociale et médiatique engendrée provoque la démission de la directrice de l'Institut agricole colombien (ICA) et le blocage de la résolution 9.70.

En 2012, une multitude d'organisations paysannes et de la société civile sont parvenues à bloquer la tentative d'amender la Loi fédérale sur les variétés végétales pour la rendre conforme à l'UPOV 91².

SCENARIO ET SEQUENÇAGE

La résolution 9.70

0 :00 à 11 :40

Lors du Sommet des Amériques en 2012, un accord de libre-échange est signé entre la Colombie et les États-Unis. Cet accord est très attendu, et présenté comme extrêmement bénéfique pour le pays. Comment en est-on venu à détruire des milliers de tonnes d'aliments et de semences ?

Le point de vue des Etats-Unis

11 :41 à 12 :46

Le discours du Président Obama montre que la principale motivation dans tous les accords de libre-échange signés est de servir les intérêts américains, quel que soit le prix à payer pour les pays partenaires.

De nouvelles lois et obligations méconnues des agriculteurs

12 :47 à 24 :40

Les informations concernant le nouveau système de semences certifiées par l'ICA³ ne sont pas transmises correctement aux agriculteurs. Ces derniers sont considérés comme coupables de violation de lois qu'ils ignoraient.

La mainmise d'une poignée de multinationales sur l'industrie semencière

24 :41 à 42 :13

Les grands exploitants agricoles sont les seuls à pouvoir survivre dans ce nouveau système. Un an après, le résultat n'est toujours pas satisfaisant pour les petits producteurs.

PROTAGONISTES ET INTERVENANTS PRINCIPAUX

- Juan Manuel Santos, Président de la Colombie
- Barack Obama, Président des États-Unis
- Tito Suarez, directeur de la filiale ICA de Huila
- Jorge Enrique Robledo, sénateur de la République de Colombie
- German VELEZ, groupe Semillas (qui signifie semences en français)
- Rafael Correa, Président de l'Équateur

² Convention internationale pour la protection des obtentions végétales.

³ Instituto Colombiano Agropecuario - ICA

LA THÉMATIQUE



MOTS-CLÉS

Semences / libre-échange / agriculture paysanne / privatisation du vivant / Accord US-Colombie / TAFTA / biodiversité / souveraineté alimentaire

PAYS CONCERNÉS

Colombie, États-Unis

CHIFFRES CLÉS

- **1 167 225** kg de semences ont été détruits par les forces de l'ordre, principalement du riz, mais aussi des pommes de terre, du maïs, du blé, des graminées, des haricots ;⁴
- **350 000** nouveaux emplois au bout de 5 ans et **1 %** de croissance additionnelle par an avaient été promis par le gouvernement colombien lors de la signature du traité ;⁵
- Les exportations agricoles américaines vers la Colombie ont grimpé de **62 %** au cours de la première année suivant la mise en place de l'accord, tandis que les exportations agricoles colombiennes vers les États-Unis ont baissé de **15 %** ;⁶
- Les exportations colombiennes ne cessent de chuter (-2,2 % en 2013 et -6,8 % en 2014). Les importations de la Colombie proviennent à **25,7 %** des États-Unis en 2014 ;⁷
- **500** traités de libre-échange sont déjà en place ou en cours de négociation dans le monde ;⁸
- **820 millions** de consommateurs, un tiers du commerce international, soit presque la moitié du PIB mondial, c'est ce que représentera l'accord en cours de négociation entre les États-Unis et l'Union européenne ;⁹
- Seuls **8 %** des graines certifiées en Colombie proviennent d'entreprises nationales ;
- **16 200** variétés potagères sont autorisées en Europe, alors qu'en réalité elles sont tellement nombreuses dans le monde que les chercheurs ne parviennent pas à donner de chiffre ;¹⁰
- **80 %** des légumes cultivés il y a cinquante ans ont disparu¹¹ et près des trois-quarts de la diversité génétique des cultures ont été perdus au cours des derniers siècles.¹²

EN COLOMBIE

Informations générales

Population totale : 46 245 297 habitants

⁴ <http://www.forumcivique.org/fr/articles/semences-colombie-r%C3%A9sistance-contre-la-politique-agricole>

⁵ <http://blog.lefigaro.fr/amerique-latine/2011/10/colombie-laccord-de-libre-echange-avec-les-etats-unis-adopte.html>

⁶ <http://www.grain.org/fr/article/entries/4781-soulevement-des-agriculteurs-colombiens-les-semences-sous-les-feux-de-l-actualite>

⁷ http://www.tresor.economie.gouv.fr/11378_le-commerce-exterieur-de-la-colombie-en-2014

⁸ <http://www.franceculture.fr/emission-du-grain-a-moudre-accords-de-libre-echange-la-mondialisation-en-pire-en-partenariat-avec-al>

⁹ http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/04/15/il-pourrait-changer-la-face-de-l-europe-le-traite-transatlantique-decode_4399476_4355770.html

¹⁰ <http://www.gnis.fr/index/action/page/id/256/title/Catalogues-europeens>

¹¹ Réseau semences paysannes

¹² FAO

Superficie totale : 1 138 910 km²

Revenu national brut par habitant : 13 500 US\$

Indicateur de développement humain : 98^{ème} / 187 pays ¹³

Président : Juan Manuel Santos (depuis 2010)

Le secteur agricole représente 17 % des emplois¹⁴. La topographie du pays est très variée et influence les conditions climatiques et les types d'agricultures. L'agriculture est très extensive et diversifiée. Le climat varie entre désertique à la frontière avec le Venezuela, et tropical le long de la côte et dans le reste du pays¹⁵. Les principales cultures alimentaires sont le **café**, la **banane**, le **riz**, le **maïs**, la **canne à sucre**, la **fève de cacao** et les **graines oléagineuses**. Les habitants des zones rurales représentent 24 % de la population. Le lien aux racines rurales est très fort en Colombie¹⁶.

Une terre à l'origine des conflits

Toute l'histoire de la Colombie est marquée par la violence exercée contre les paysans par de grands propriétaires terriens. Au lendemain de l'assassinat du leader populiste Carlos Galán en 1949, la Colombie est déchirée entre libéraux et conservateurs et s'enfonce dans la violence. Des groupes de paysans libéraux prennent les armes pour défendre leurs terres contre les milices conservatrices. Parmi eux, Manuel Marulanda, l'un des fondateurs de la guérilla des **FARC** (Forces armées révolutionnaires de Colombie).¹⁷ Fidèle à ses racines rurales, l'insurrection armée a fait de la réforme agraire une revendication fondamentale et des milliers de paysans, chassés de leurs terres, rejoindront ses rangs.

Aujourd'hui encore, la question agraire demeure une des clés du conflit armé. Au cours des vingt dernières années, plus de **5 millions de personnes ont été déplacées** suite au conflit armé avec différentes guérillas et quelques **8 millions d'hectares ont été arrachés aux communautés paysannes et indigènes**¹⁸. Une terreur étatique s'est installée dans le pays depuis plus de 60 ans suite aux pratiques violentes d'expropriation des paysans par l'armée.

Les incohérences de la résolution 9.70

Cette résolution 9.70 de l'ICA¹⁹ fait partie des conséquences du traité de libre commerce (TLC) entre la Colombie et les Etats-Unis adopté en 2010, qui fixe notamment les conditions de certification des graines pouvant être utilisées par les agriculteurs du pays. Elle est justifiée par l'Institut colombien de l'agriculture (ICA) comme permettant une **amélioration des normes phytosanitaires et garantissant une production rentable** : les semences certifiées



sont censées être plus résistantes au milieu, non pathogènes et donc évitent aux paysans de mauvaises récoltes. Par ailleurs, les organismes génétiquement modifiés étaient inclus pour être cohérent avec la loi sur la biosécurité. Les graines de riz certifié sont génétiquement modifiées dans les laboratoires de firmes multinationales européennes et américaines²⁰.

¹³ <http://hdr.undp.org/fr/content/human-development-index-hdi-table>

¹⁴ <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS>

¹⁵ <http://www.fao.org/ag/AGP/AGPC/doc/Counprof/Columbia/Colombia.htm>

¹⁶ <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.RUR.TOTL.ZS>

¹⁷ Manuel Marulanda sera l'un des chefs FARC jusqu'à sa mort en 2008.

¹⁸ <http://www.legrandsoir.info/colombie-vends-ta-terre-ou-c-est-ta-veuve-qui-le-fera.html>

¹⁹ Institut Colombien Agricole

²⁰ L'Amérique Latine est un marché très lucratif pour Monsanto, particulièrement l'Argentine et le Brésil, 2ème producteur de cultures transgéniques au monde (soja, maïs, coton).

Les retombées sont disproportionnées entre les deux pays, car de nombreuses incohérences limitent le développement agricole et économique de la Colombie et conduisent à un appauvrissement de la population colombienne :

- ➔ **Une certification uniquement accessible à l'industrie.** Les conditions pour permettre à un agriculteur de faire certifier ses propres semences sont trop compliquées et onéreuses. Seuls les grands groupes semenciers et les grands exploitants peuvent y prétendre, obligeant tous les autres à acheter leurs semences.
- ➔ **Les semences certifiées sont la propriété de l'industrie semencière.** De plus, les agriculteurs ne peuvent plus conserver les semences de la récolte passée. Ils doivent en racheter de nouvelles chaque année, cela permet notamment de financer le développement de nouvelles graines. Très peu d'alternatives s'offrent aux agriculteurs, car les semences certifiées appartiennent en grande partie à l'industrie semencière et ne sont pas reproductibles²¹.
- ➔ **Les semences certifiées sont beaucoup plus chères que les semences traditionnelles.** Contraints d'acheter des semences certifiées, les petits agriculteurs doivent s'endetter pour pouvoir obtenir les semences et les intrants nécessaires à leur production. Dans la mesure où il s'agit de semences génétiquement modifiées (OGM), les agriculteurs doivent s'équiper de toutes sortes d'engrais et de machines spécifiques produites par les mêmes industries semencières.
- ➔ **L'utilisation de semences certifiées ne garantit pas une récolte rentable.** Même en suivant toutes les directives, les graines certifiées ne sont pas toujours adaptées au climat du lieu où elles sont semées, aux pathologies et aux techniques agricoles utilisées (contrairement aux semences anciennes adaptées au milieu).
- ➔ **Seuls 8 % des graines certifiées proviennent d'entreprises colombiennes.** Ce sont majoritairement des multinationales américaines qui tirent profit de la situation, comme Monsanto ou Syngenta. L'ICA nie pourtant tout lien entre la résolution 9.70 et le TLC.

Par conséquent, ces accords ont un impact très négatif pour la Colombie et ses habitants. **Ils freinent le développement local puisqu'ils touchent l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire, ils permettent aux entreprises privées et aux transnationales de s'attribuer le monopole de ce marché, ils menacent la biodiversité en interdisant l'usage de certaines graines et ils favorisent l'injustice sociale.**

Mobilisation paysanne en Amérique latine

Cet accord a provoqué de vives réactions de la part de la population colombienne, d'abord au sein de la branche agricole suivie ensuite par des mouvements étudiants. Des manifestations ont rassemblé depuis 2013 des dizaines de milliers de Colombiens jusqu'à Bogota. Ils ont mené des actions de désobéissance civile telle que le blocage de plus de 40 routes du pays.

Le message a été entendu : le 6 septembre 2013, la résolution 9.70 est suspendue pour une période de deux ans. Toutefois, les termes employés comme « geler » ou « suspendre » ne sont pas des termes juridiques. Tant qu'il n'y aura pas une nouvelle loi pour remplacer la précédente, celle-ci restera officiellement en vigueur, à moins qu'elle ne soit abrogée²². Par ailleurs, un contrôle est toujours en place puisque l'ICA continue d'envoyer des experts dans les fermes pour contrôler l'utilisation des semences.

Le gouvernement indique qu'il profitera de ces deux ans de suspension pour établir de nouvelles règles sur un usage des semences «qui n'affecte pas les petits agriculteurs»²³. Plus récemment, le gouvernement colombien

²¹ Il s'agit souvent de variétés hybrides, soit qui ne peuvent pas reproduire la même semence à l'identique d'une année à l'autre.

²² <http://www.grain.org/fr/article/entries/4781-soulevement-des-agriculteurs-colombiens-les-semences-sous-les-feux-de-l-actualite>

²³ Emission radio sur France Culture – « Propriété intellectuelle : la ruée vers la matière grise (4/4) - A qui profite la graine : semenciers contre paysans »

a interdit l'épandage de produits à base de glyphosate, bannissant des pesticides comme le Roundup de Monsanto.

De manière générale, la résistance au contrôle des semences a donné des fruits en même temps dans presque tous les pays d'Amérique latine qui ont subi l'offensive de l'agrobusiness²⁴ :

- En **Argentine**, le projet de loi sur les semences n'est pas allé plus loin que les discussions secrètes au ministère de l'Agriculture et n'a jamais été présenté au pouvoir législatif.
- Au **Chili**, les organisations ont convaincu une majorité de sénateurs de s'engager à voter contre le projet de loi de protection des obtentions végétales, rebaptisée « loi Monsanto ».
- En **Colombie**, la mobilisation paysanne est parvenue à bloquer la résolution 9.70.
- Au **Venezuela**, il existe des engagements fermes pour que les principes mis en avant par Hugo Chávez ne soient pas trahis.
- Au **Mexique** également, les luttes sociales ont empêché la modification de la loi fédérale sur les variétés végétales pour mieux se conformer à l'UPOV 91²⁵.

CONTEXTE ET ACTUALITES

TAFTA, APE, ACS... Les nouvelles formes de libre-échange

Une vague de libéralisation envahit les échanges commerciaux dans le monde. Cependant, une grande divergence s'installe entre les finalités des institutions qui fixent le cadre commercial mondial et les intérêts des peuples.

Qu'est-ce que le libre-échange ?

Le libre-échange est une politique économique visant à faciliter le commerce international, en supprimant les **barrières tarifaires** (droits ou taxes) et **non tarifaires** (normes sanitaires, techniques et sociales, formalités administratives, etc.), afin de laisser place à la libre circulation des biens et services entre les pays sans intervention des gouvernements.

Il existe trois types d'accords de libre-échange :

- **accords bilatéraux** (entre deux pays) ;
- **accords multilatéraux** (au niveau de plusieurs pays et négociés auprès de l'OMC) ;
- **création de zones de libre-échange** (Union Européenne, Mercosur, etc.).

Selon la théorie néolibérale, les accords de libre-échange sont censés constituer de potentiels leviers de croissance et d'emplois. L'ouverture totale des marchés, le libre-échange sans limites, seraient bénéfiques à tous, pays et populations pauvres et riches. Pour cela, chaque pays doit se spécialiser dans le domaine où il est le plus compétitif afin de pouvoir faciliter les échanges. Cependant, il arrive qu'un pays ou une entreprise ne respecte pas les règles du jeu en cherchant à être le plus compétitif possible²⁶.

Un boom des accords de libre-échange

Selon les statistiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le commerce mondial a plus que quadruplé entre 1980 et 2011²⁷. Depuis le début des années 90, les accords commerciaux de libre-échange

²⁴ « Lois sur les semences en Amérique latine : une offensive qui se poursuit et une résistance qui s'intensifie et se multiplie », GRAIN, 2013

²⁵ L'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV) est une organisation intergouvernementale créée en 1961 à l'initiative de la France, qui protège juridiquement les droits de la propriété intellectuelle des créateurs de semences.

²⁶ On parle alors de dumping commercial, une pratique commerciale qui consiste à vendre une marchandise sur un marché étranger à un prix inférieur à celui pratiqué sur le marché intérieur, parfois même au-dessous du prix de revient.

²⁷ https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/wtr13-2b_f.pdf

entre pays se multiplient tout autour du globe. Il y en aurait au total autour de **500** déjà en place ou en cours de négociation²⁸. Si ces accords étaient des spaghettis et le monde un bol, on pourrait comparer la situation à un bol de spaghettis, tellement les accords commerciaux sont nombreux et s'entremêlent entre pays. Mais si les pays ont recours à ces accords pour développer leur commerce extérieur, c'est notamment car les négociations au niveau mondial se trouvent à un point mort. Pour comprendre la situation économique actuelle du commerce international, il faut remonter **l'histoire du commerce international**.

Suite à l'apparition progressive d'une économie mondialisée, l'OMC a été créée en 1995 afin d'établir des règles facilitant le libre-échange entre les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs. C'est ainsi que le **cycle de Doha** est lancé en 2001 à l'initiative de l'OMC. L'objectif de cette conférence de négociations sur le commerce mondial était d'aller plus loin dans la libéralisation des échanges dans certains domaines, notamment l'agriculture dans les pays développés pour **rendre le commerce international plus « équitable »**. Pour cela, **l'OMC proposait d'ouvrir les barrières douanières pour des milliers de produits et de réduire les subventions agricoles européennes et américaines** qui faisaient concurrence aux agricultures des autres pays membres. Mais suite aux désaccords permanents et insolubles entre les différents États et à la pression de l'opinion publique, notamment au sujet de la libéralisation de l'agriculture, les négociations du cycle de Doha qui devaient se terminer en 2005 sont aujourd'hui au point mort.

Les entreprises américaines et européennes ont exigé la fin d'un traitement national, c'est-à-dire la **fin d'une égalité de traitement entre les différents concurrents présents sur le marché**. En réaction à cela, une concurrence inégale s'est installée, car certains pays adoptent une **stratégie protectionniste** par la hausse de leurs barrières tarifaires²⁹, alors que celle-ci baissent dans d'autres pays suite à la multiplication des accords bilatéraux et selon les principes du libre-échange.

Au final, les pays se sont tournés vers des accords bilatéraux non-uniformisés, qui apparaissent comme des anomalies dans une économie mondialisée censée profiter à l'ensemble des pays. Et force est de constater aujourd'hui qu'un nombre croissant d'accords sont signés avec les pays en développement, que ce soit les États-Unis avec le Mexique et la Colombie, ou encore entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest, etc... alors que dans ce jeu-là, **les paysans et agriculteurs de petites exploitations n'ont aucune chance de pouvoir sortir victorieux d'une lutte inégale contre des multinationales, qu'elles soient issues de pays en développement ou de pays développés**³⁰. Même si l'agrobusiness présente ces accords comme une opportunité économique, aucun pays n'a pourtant réussi à se développer en commençant par une libéralisation de son économie.

Plus récemment, pour la première fois depuis la création de l'OMC, un accord portant sur l'agriculture, l'aide au développement et la réduction de la bureaucratie aux frontières a été trouvé. Le « **Groupe des 33** », composé de 46 membres dont l'Inde, la Chine et l'Indonésie, avait proposé de rouvrir les discussions sur les subventions agricoles à l'OMC. Ils demandaient l'autorisation pour les gouvernements **d'acheter une partie de la production agricole pour la distribuer à leurs consommateurs pauvres**³¹.

PETIT LEXIQUE DES PRINCIPAUX ACCORDS EN COURS DE NÉGOCIATION

Divers sigles et acronymes font régulièrement surface pour désigner une même réalité :

- Le **TAFTA**, également appelé TTIP, PTCl ou GMT, autant de noms pour désigner l'accord de libre-

²⁸ <http://www.franceculture.fr/emission-du-grain-a-moudre-accords-de-libre-echange-la-mondialisation-en-pire-en-partenariat-avec-al>

²⁹ Les barrières tarifaires sont essentiellement les droits de douane imposés à l'entrée des marchandises.

³⁰ Les multinationales peuvent également être issues des pays du Sud. Par exemple, l'agriculture brésilienne est un acteur majeur du commerce international de ce secteur. Le poulet brésilien concurrence le poulet français sur notre territoire.

³¹ <http://www.alimenterre.org/breve/accord-lomc-lagriculture-linde-pourra-mettre-oeuvre-programme-securite-alimentaire>

échange entre les États-Unis et l'Union européenne.

- Les **APE** sont les Accords de Partenariat Economique entre l'Union européenne et les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).
- Le **TPP** est un accord de partenariat transpacifique entre les États-Unis, l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Brunei, le Chili, la Malaisie, le Mexique, le Pérou, le Viêt-Nam et Singapour.
- L'**AECG**, également appelé CETA en anglais, est un accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada.
- L'**ACS**, également appelé TISA en anglais, est un accord sur le commerce des services entre 50 États dont les principaux participants sont les États-Unis, l'Union européenne et 23 autres pays incluant la Turquie, le Mexique, le Canada, l'Australie, le Pakistan, Taiwan et Israël.

Pourquoi ces accords inquiètent ?

L'accord le plus inquiétant à l'heure actuelle pour la France est celui entre les États-Unis et l'Europe. Il est actuellement rédigé dans le plus grand secret, mais si celui-ci est appliqué, il représentera un tiers du commerce international, soit presque la moitié du PIB mondial, avec ses 800 millions de consommateurs. Selon les États négociateurs, ce serait une opportunité d'homogénéiser la réglementation du commerce international. Mais à quel prix ? Les organisations de lutte contre le traité dénoncent notamment un lobby des entreprises de l'agro-alimentaire, et une justice privée au service des multinationales.

D'une part, même si l'Union européenne et les États-Unis ne sont pas encore tombés d'accord sur les modalités du traité, les lobbies des industries agro-alimentaires influencent les négociations sur les nouvelles normes commerciales. De quoi sera composée notre assiette de demain ? Les risques sont multiples sur l'agriculture et l'alimentation européenne et américaine :

- **l'insécurité sanitaire** par l'imposition de normes alimentaires des États-Unis (risques de bœuf aux hormones, poulet au chlore, vache clonée, maïs aux OGM, etc.) ;
- **la destruction de l'emploi salarié et de la paysannerie ;**
- **le développement des fermes-usines ;**
- **le renforcement des droits de propriété intellectuelle** (sur notamment les produits issus du vivant, ex. semences) ;
- **la mise en péril des appellations d'origine et labels de qualité** (AB, AOC, etc.) ;
- **la déstructuration des filières agricoles ;**
- **la fin des politiques publiques agricoles ;**
- **la contamination des nappes phréatiques et des sols par les gaz de schiste.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon le projet d'article 4 du TAFTA, les États et les collectivités publiques (régions, départements, communes, etc.) de l'ensemble de la zone pourraient être attaqués en justice. En effet, cet accord pourrait donner des outils juridiques aux investisseurs pour casser tout obstacle réglementaire ou législatif au libre-échange. **Lorsque les entreprises estimeront que l'État représente un obstacle à la concurrence, ce dernier pourra être jugé devant un groupe d'arbitrage privé international**, entre autres composés d'avocats d'affaire et de lobbyistes. A l'inverse, l'État ne disposera pas d'outils équivalents pour attaquer les entreprises qui nuiraient à ses politiques publiques. Sur le même modèle d'accord, Philip Morris a déjà attaqué l'Uruguay et l'Australie pour des campagnes anti-tabac, jugées discriminatoires pour l'entreprise.

Les médias européens ont beaucoup parlé de cet accord, mais il faut savoir que le TAFTA n'est qu'un des nombreux accords de libre-échange en cours. Sur le même modèle, l'Union Européenne travaille actuellement sur l'**accord sur le commerce des services (ACS)** notamment de la restauration, qui pourrait amener les cantines scolaires de plus de 50 pays à devoir s'approvisionner chez les grands groupes agro-alimentaires³². Il y a également les **APE (Accords de partenariat économique)** qui favorisent la suppression des droits de douane sur trois quarts des exportations de l'Union européenne vers les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), mettant en danger les producteurs africains.³³

Et les semences dans tout ça ?

Les accords de libre-échange concernent entre autres les marchandises, les services, la propriété intellectuelle, les normes, etc. Et les semences dans tout ça ? Même si le sujet est peu souvent abordé, elles sont la base de notre alimentation. Tentons de comprendre comment les industries semencières jouent avec le vivant, tout en faisant pression sur les mécanismes institutionnels.



A qui appartient une graine ?

Dans le monde de l'industrie semencière, il existe bien un **droit de propriété intellectuelle apposé aux semences**. Ce droit pose un vrai problème éthique : le droit de propriété étendu au vivant transforme un bien commun en un bien privatisé. Comme un livre ou un vêtement de marque, les graines deviennent une propriété et toute reproduction de semences nécessite de payer des *royalties*³⁴, sous-peine d'être qualifiée de contrefaçon. Ce phénomène de privatisation prend de l'ampleur avec le développement du **libre-échange**.

Et que dit la loi européenne ?

Selon l'**Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV)**, désormais, pour échanger ou commercialiser des semences et plants destinés à une exploitation commerciale, il faut que les variétés soient inscrites au **catalogue européen**, qui réunit les différents catalogues nationaux des Etats membres³⁵. Cependant, les **tests d'entrée standardisés** et le **coût élevé de l'inscription** à ce catalogue favorisent principalement les industries semencières, au détriment des agriculteurs et paysans.

« C'est exactement comme si les marchands de chandelles avaient le pouvoir de forcer les gens à fermer leurs volets pour contrer la concurrence de la lumière instable et irrégulière du soleil. »

Philippe Desbrosses, ancien président de la Commission nationale du label AB au ministère de l'Agriculture

En **France**, les semences représentent un enjeu économique fort, car la France est le **premier producteur mondial de semences potagères commercialisées**. En 2011, le Parlement français a adopté une proposition de loi sur les « **certificats d'obtention végétale** », sanctionnant la réutilisation des semences en France. Cette loi pourrait entrer en vigueur vers 2019³⁶. Les agriculteurs devront désormais payer une indemnité, sous conditions, lorsqu'ils réutilisent leurs semences d'une année sur l'autre³⁷. Entre cette taxe et l'interdiction de

³² « Cinquante Etats négocient en secret la libéralisation des services » - Le Monde Diplomatique – sept 2014

³³ « A qui profite l'accord de partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE ? » - <http://www.cfsi.asso.fr/thematique/ape-accord-profit-europe>

³⁴ Les royalties sont les droits d'auteur ou la redevance due au propriétaire d'un brevet ou d'une marque ou encore au propriétaire du sol sur lequel sont assurées certaines exploitations.

³⁵ L'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV) est une organisation intergouvernementale créée en 1961 à l'initiative de la France, qui protège juridiquement les droits de la propriété intellectuelle des créateurs de semences.

³⁶ http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/11/29/pour-les-agriculteurs-ressermer-sa-propre-recolte-sera-interdit-ou-taxe_1610778_3244.html

³⁷ "[...] afin que soit poursuivi le financement des efforts de recherche et que les ressources génétiques continuent d'être améliorées", dit le texte de loi. En sont exemptés les petits agriculteurs produisant moins de 92 tonnes de céréales.

ressemer ses propres graines, l'agriculteur est de plus en plus incité, non plus à produire, mais à acheter ses semences.

Quelles conséquences ?

En plus de nos assiettes de plus en plus monotones et des pertes de goûts de nos aliments, d'autres conséquences plus lourdes se développent comme :

→ la dépendance des agriculteurs à l'industrie semencière

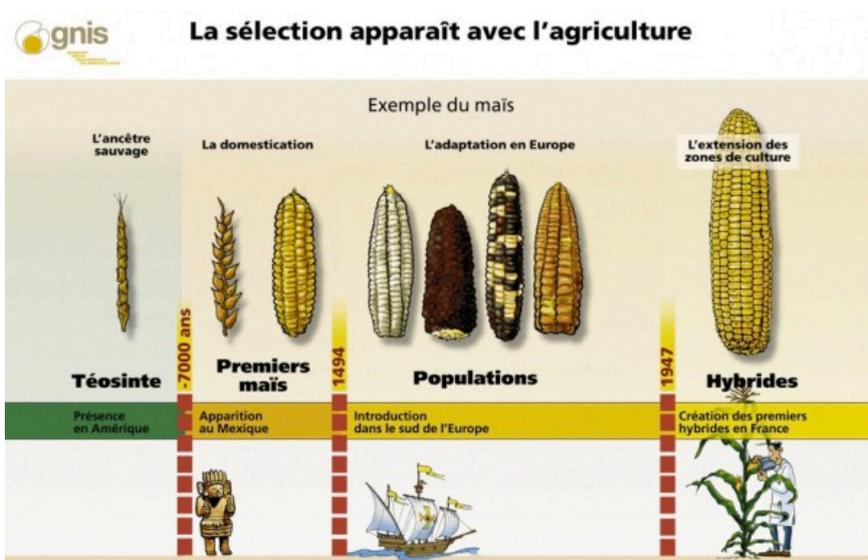
Traditionnellement, un agriculteur sélectionne les plus belles graines de sa récolte pour les ressemer d'une année sur l'autre. Mais progressivement les agriculteurs se sont détachés de cette pratique paysanne pour se tourner vers les semences industrielles « **hybrides** », nécessitant moins de travail et étant beaucoup plus profitable pour l'industrie semencière. Arrivées en Europe après la Seconde Guerre mondiale, ces variétés hybrides ont rapidement envahi les champs, au point qu'il devient difficile aujourd'hui de trouver des semences reproductibles dites « **anciennes** » ou « **traditionnelles** ». Ainsi, les industries semencières ont acquis un pouvoir quasi totalitaire sur la production et le commerce des semences grâce aux variétés hybrides de type F1.

→ la sécurité alimentaire mondiale en péril

Même si le consommateur a tendance à perdre de vue l'origine des produits qu'il achète, un fruit ou un légume provient indéniablement d'une graine. Si les entreprises s'en emparent, elles auront le pouvoir de manipuler à leur guise la source de notre alimentation. Notre sécurité alimentaire ne sera plus assurée.

→ l'appauvrissement de la biodiversité

Les semences traditionnelles et leurs croisements non certifiés sont considérées comme illégaux. Les agriculteurs ne sont donc plus en droit de les utiliser et doivent se tourner vers un **répertoire** largement réduit par rapport aux nombreuses variétés de semences qui existent. Des espèces sont donc vouées à disparaître, faute de ne pas être approuvées par les industries agro-alimentaires. C'est ainsi que la tomate sans eau, le potiron bleu et le « blé qui mesure le vent » sont des croisements de variétés qui ne peuvent être commercialisés en France³⁸. Parmi les semences certifiées, l'hybride F1 va mettre un **verrou biologique à la pratique paysanne créatrice de biodiversité**. Par conséquent, celle-ci s'appauvrit depuis un siècle, dont voici l'exemple en image de l'évolution du maïs :



Source : Groupe interprofessionnel des semences (GNIS)

³⁸ <http://rue89.nouvelobs.com/2015/05/29/potiron-bleu-ble-ressent-vent-graines-france-bannit-259404>

POINT CLIMAT

L'abandon des semences anciennes et des espèces sauvages vide le « **réservoir génétique** » de notre planète, alors qu'elles pourraient constituer notre seule source d'alimentation viable. En effet, elles sont les seules à pouvoir s'adapter à leur milieu et à l'évolution du climat, face aux semences industrielles qui sont souvent incapables de vivre seules et nécessitent l'intervention humaine. Cette **pauvreté génétique** signifie qu'une attaque pourrait ravager toute une production de semences industrielles à grande vitesse (maladie, changement climatique : sécheresse, forte chaleur estivale, etc.). **Les pratiques agricoles et la richesse de ces semences anciennes pourtant en voie de disparition joueront un rôle important dans la capacité du monde agricole à s'adapter aux changements climatiques dans les décennies à venir.**

POUR PRÉPARER LE DEBAT

PROFIL D'INTERVENANTS POTENTIELS

- Agriculteur en système conventionnel ;
- Producteur de semences anciennes ;
- Représentant du Réseau semences paysannes, des Maisons paysannes ou de Kokopelli ;
- ATTAC et autres membres du collectif anti TAFTA ;
- Agronome, Economiste ;
- Elu local ;
- Représentant d'une organisation de solidarité internationale

QUESTIONS D'ENTRÉES DANS LE DÉBAT

- Les semences : un bien commun ou une marchandise comme les autres ?
- Les semences certifiées nous font-elles prendre plus de risques face au changement climatique ?
- Faut-il détruire des semences non-autorisées au nom du libre-échange, surtout dans un contexte d'insécurité alimentaire ?
- Sommes-nous prêts à perdre notre souveraineté alimentaire au nom du libre-échange ?
- Quelles sont les contraintes et opportunités induites par les semences certifiées ?
- La mobilisation individuelle et citoyenne permet-elle de lutter contre ces accords de libre commerce ?
- Quelles sont les conséquences sociales d'un accord de libre-échange déséquilibré ?

BOITES À OUTILS D'ANIMATIONS

- **Jeu de rôle** : « La table ronde des OGM », Réseau Idée, 2010 ³⁹
- **Jeu de rôle** : « Jeu du commerce mondial », KuriOz ⁴⁰
- **Jeu** : « Jeu de l'épi de maïs », Fédération artisan du monde, 2013 ⁴¹
- **Vidéo** : « Le Traité Transatlantique » selon l'humoriste belge Abdel en vrai, 2014 ⁴²
- **Vidéo** : « 5 minutes pour comprendre la "folle" histoire des semences », Projet Open Solutions, 2013 ⁴³

³⁹ <http://www.alimenterre.org/ressource/table-ronde-ogm>

⁴⁰ <http://www.alimenterre.org/ressource/jeu-commerce-mondial>

⁴¹ <http://www.alimenterre.org/ressource/jeu-lepi>

⁴² <http://www.alimenterre.org/ressource/traité-transatlantique-selon-lhumoriste-belge-abdel-vrai>

⁴³ http://www.dailymotion.com/video/x374o9j_crise-agricole-jose-bove-dechire-en-pleniere-les-propositions-de-la-commission_news

- **Petit guide** : « Des OGM dans mon assiette ? Comprendre l'étiquetage des aliments », Inf'OGM, 2013 ⁴⁴

ÉCUEILS À ÉVITER LORS DES DÉBATS

Compte tenu du film qui est déjà à charge, il faudra éviter les couples d'intervenants trop opposés et privilégier les intervenants plus nuancés pour assurer un débat contradictoire.

POUR ALLER PLUS LOIN...

DOCUMENTAIRES

- **TAFTA** : « Libre-échange ou libres citoyens ? », Kersten Schübler, 2015
- **Contexte mexicain** : « Les déportés du libre-échange », Marie-Monique Robin, 2012
- **Industrie semencière** : « Le monde selon Monsanto », Marie-Monique Robin, 2007, « La guerre des graines », Stenka Quillet et Clément Montfort, 2014
- **OGM** : « Tous Cobayes ? », Jean-Paul Jaud, 2012

BIBLIOGRAPHIE

- « Dix idées reçues sur les semences paysannes », Réseau semences paysannes, 2013 ⁴⁵
- « Sécurité alimentaire et agriculture dans les accords de libre-échange de l'Union européenne avec les pays du Sud », CCFD, 2010 ⁴⁶
- « Les lois semencières qui criminalisent les paysannes et paysans : résistances et luttes », GRAIN, 2015 ⁴⁷
- « Mettre le cartel avant les bœufs... Qui va contrôler les intrants agricoles ? », ETC Group, 2013 ⁴⁸
- « Remise en cause des lois foncières et semencières : qui tire les ficelles des changements en Afrique ? », GRAIN, 2015 ⁴⁹
- « Combattre Monsanto : résistance populaire au pouvoir de l'industrie agroalimentaire », Via Campesina, 2012 ⁵⁰
- « Monsanto condamné pour l'intoxication d'un agriculteur français », Le Monde, 2015 ⁵¹

⁴⁴ <http://www.alimenterre.org/ressource/ogm-mon-assiette-comprendre-letiquetage-aliments>

⁴⁵ <http://www.alimenterre.org/ressource/dix-idees-recues-semences-paysannes>

⁴⁶ http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/ccfd-rapportale_partie_iii_mai2010.pdf

⁴⁷ <https://www.grain.org/fr/article/entries/5141-les-lois-semencieres-qui-criminalisent-les-paysannes-et-les-paysans-resistances-et-luttes>

⁴⁸ <http://www.alimenterre.org/ressource/mettre-cartel-avant-boeufs-va-controler-intrants-agricoles>

⁴⁹ <https://www.grain.org/fr/article/entries/5122-remise-en-cause-des-lois-foncieres-et-semencieres-qui-tire-les-ficelles-des-changements-en-afrique>

⁵⁰ <http://www.alimenterre.org/ressource/combattre-monsanto-resistance-populaire-pouvoir-lindustrie-agroalimentaire>

⁵¹ http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/09/10/monsanto-condamne-en-appel-pour-la-toxicite-de-son-hebricide-lasso_4751628_3244.html



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr

Avec le soutien de :



fondation
daniel & nina carasso
avec l'appui de la Fondation de France



En partenariat avec :



Le présent document bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement, de la Fondation Daniel et Nina Carasso et de la Fondation Léa Nature Jardin Bio. Les idées et les opinions présentées sont celles de CFSI et ne représentent pas nécessairement celles de l'Agence Française de Développement, de la Fondation Daniel et Nina Carasso et de la Fondation Léa Nature Jardin Bio.



COMITE FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

32 rue Le Peletier
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr

